

Abidjan, le 15 AVR. 2026

N/Réf. **380-26** /PMDIA/DG/ED/vk

**A**  
**Monsieur le Responsable des Opérations Secteur**  
**Infrastructures Sociales Hub Régional de Dakar**  
**de la Banque Islamique de Développement**  
**(BID)**

**DAKAR**

**Objet :** Demande de publication

-----  
**Maîtrise d'œuvre pour le suivi et le contrôle de la**  
**conception technique et la coordination de la**  
**réalisation du développement du Système de**  
**Transport Intelligent (STI) - N° de Financement :**  
**CIV1039**

**Monsieur le Responsable des Opérations,**

Après la prise en compte des observations du Bailleur formulées dans l'Avis de Non-Objection REF N° RHD/26-414 du 26 mars 2026 portant sur la maîtrise d'œuvre pour le suivi et contrôle de la conception technique et la coordination de la réalisation du développement du Système de Transport Intelligent (STI), j'ai l'honneur de vous transmettre pour publication, l'Avis à Manifestation d'Intérêt de ladite activité.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Responsable des Opérations**, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Directeur Général**



**Romain KOUAKOU**

**Pièces Jointes :**

- Avis à Manifestation d'Intérêt ;
- Avis de Non-Objection de la BID ;
- Avis de Non-Objection de la DGMP.



REBUBLIQUE DE COTE  
D'IVOIRE  
*Union – Discipline – Travail*

MINISTÈRE DES TRANSPORTS  
ET DES AFFAIRES MARITIMES

*Autorité de la Mobilité Urbaine dans le  
Grand Abidjan (AMUGA)*



*Banque Islamique de Développement (BID)*

**IsDB**



البنك الإسلامي للتنمية

Islamic Development Bank

## PROJET DE MOBILITE URBAINE DURABLE ET INTÉGRÉE D'ABIDJAN (PMDIA)

Référence de l'accord de financement : CIV 1039

**MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE SUIVI ET CONTRÔLE DE LA  
CONCEPTION TECHNIQUE ET DE LA COORDINATION DE LA  
REALISATION D'UN DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DE  
TRANSPORT INTELLIGENT (STI)**

**AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET (AMI) N° S 58/2026**

**Avril 2026**

## **FICHE D'INFORMATIONS GENERALES**

Autorité contractante : **Autorité de la Mobilité Urbaine du Grand Abidjan** - Projet de Mobilité Durable Intégrée d'Abidjan (PMDIA)

1. **Source de financement** : *BIsD*
2. **Objet de l'AMI** : Maitrise d'Œuvre pour le suivi et contrôle de la conception technique et la coordination de la réalisation du développement du Système de Transport Intelligent (STI)
3. **Exercice budgétaire** : 2026
4. **Type de marché** : Prestations intellectuelles
5. **Mode de passation** : Avis à manifestation d'Intérêt (AMI)
6. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt est composé d'un lot unique
7. Réserve de droit de réservation du ou des lot(s) aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) locales (conformément au Plan de Passation des Marchés (PPM) validé

Lot (s)	Désignation du lot	Part réservée aux PME locales	
Unique	Maitrise d'Œuvre pour le suivi et contrôle de la conception technique et la coordination de la réalisation du développement du Système de Transport Intelligent (STI)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

## AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° S 58/2026

(SERVICE DE CONSULTANTS limitée aux pays Membre -SELECTIONS DE FIRMES)

**Pays :** République de Côte D'Ivoire

**Nom du Projet :** PROJET DE MOBILITE URBAINE DURABLE ET INTÉGRÉE D'ABIDJAN (PMDIA)

**Secteur :** TRANSPORT

**Services du Consultant :** Maitrise d'Œuvre pour le suivi et contrôle de la conception technique et la coordination de la réalisation du développement du Système de Transport Intelligent (STI)

**Mode de Financement :** Mode de Financement Islamique - Conforme à la Charia

**N° de Financement :** CIV 1039

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a sollicité et obtenu de la Banque Islamique de Développement (BIsD), des fonds afin de couvrir le coût de la mise en œuvre du Projet de Mobilité Durable Intégré d'Abidjan (PMDIA), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat de prestations relatif à la Maitrise d'Œuvre pour le suivi et contrôle de la conception technique et la coordination de la réalisation du développement du Système de Transport Intelligent (STI).
2. Les services comprennent :
  - La revue de la conception technique ;
  - La coordination, le suivi et le contrôle de la réalisation du déploiement du Système de Transport Intelligent (STI), comprenant :
    - La mise en œuvre d'un système de gestion intégrée de la billettique intermodale et des Systèmes d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs (SAEIV) ;
    - Le déploiement de feux tricolores intelligents ;
    - La mise en place d'un système automatisé de la gestion de la circulation et du stationnement ;
    - L'installation de Panneaux à Messages Variables (PMV) ;
  - L'assistance technique à l'AMUGA pour l'opérationnalisation de l'ensemble des systèmes, en particulier billettique et SAEIV.

La prestation de services de consultants sera réalisée sur une période de **rente-six (36) mois soit 1080 jours.**

3. Les Termes de Référence (TdR) détaillés de la mission sont disponibles à l'adresse mentionnée au paragraphe 13.
4. L'Autorité de la Mobilité Urbaine dans le Grand Abidjan (AMUGA) agissant au nom du ministère des Transports, à travers le Projet de Mobilité Durable Intégré d'Abidjan (PMDIA) invite les bureaux de Consultants éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu'ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.). Les Termes de Référence (TdR) détaillés de la mission sont disponibles à l'adresse

mentionnée au paragraphe 11.

## 5. Processus d'évaluation des manifestations d'intérêt

Les critères d'établissement de la liste restreinte sont :

Critères	Evaluation
a) Domaine principal d'activités du candidat	Oui / Non
b) Nombre d'années d'expérience générale du candidat	Oui / Non
c) Qualifications du candidat dans le domaine des prestations	Oui / Non
d) Organisation technique et managériale du cabinet	Oui / Non

Le processus d'établissement de la liste restreinte se fera suivant les critères détaillés à l'aide de sous-critères décrits ci-dessus. Ce processus d'évaluation est résumé comme suit :

### a. Domaine principal d'activités du candidat : Oui/Non

Le domaine d'activité du consultant est accepté lorsque le Consultant a une expérience avérée en matière d'études, de suivi et contrôle, d'intégration et d'accompagnement à la prise en main de solutions technologiques appliquées à la mobilité urbaine, et en particulier aux transports publics.

Ce domaine principal d'activité est justifié par au moins une expérience dans le suivi et le contrôle et/ou dans les études de Systèmes de Transports Intelligents (STI) et l'étendue des activités mentionnées dans le RCCM du consultant.

### b. Nombre d'années d'expérience du candidat : Oui/Non

Le consultant devra avoir au moins dix (10) années d'expérience générale dans le domaine des études et contrôles de travaux d'infrastructures technologiques (matérielles et logicielles).

Le soumissionnaire devra fournir des documents officiels attestant de son enregistrement légal ainsi que des preuves pertinentes de son expérience, notamment des références, attestations de bonne exécution et contrats antérieurs.

### c. Qualifications du candidat dans le domaine des prestations Oui/Non

Le consultant devra avoir au moins une (01) expérience avérée dans chacun des aspects suivants :

- ✓ Une expérience avérée réussie en Etudes et/ou en Suivi et contrôle d'au moins deux (02) projets STI pertinents au cours des dix (10) dernières années (préciser les années) ;
- ✓ Une maîtrise dans les domaines de la billettique, de l'information voyageurs, de la régulation de trafic, des systèmes distribués (AFC<sup>1</sup>, CAD/AVL & RTPI<sup>2</sup>, TFMS<sup>3</sup>, OSPMS<sup>4</sup>, VMS<sup>5</sup>, ...), de centralisation digitale de la gestion ainsi que des technologies de l'information et de la communication appliquées aux transports, grâce à une expérience technique transverse ;
- ✓ Une compétence en gestion de projet agile, par la capacité d'appliquer des méthodologies adaptatives pour les sous lots à forte composante logicielle et d'intégration ;
- ✓ Une expérience avérée dans l'accompagnement à l'opérationnalisation de systèmes technologiques auprès d'opérateurs de transports publics urbains, ou d'autorités publiques/administratives ;
- ✓ Une expérience dans des contextes urbains comparables sera considérée comme un atout.

<sup>1</sup> AFC - Automated Fare Collection

<sup>2</sup> CAD/AVL & RTPI - Computer-Aided Dispatch / Automatic Vehicle Location and Real-Time Passenger Information System

<sup>3</sup> ITSS - Intelligent Traffic Signal System

<sup>4</sup> TFMS – Traffic Flow Management System

<sup>5</sup> VMS : Variable Message Signs

#### d. Organisation technique et managériale du cabinet

Présence d'organigramme : Oui/Non ;

Liste du personnel du candidat pertinent et mobilisable pour la mission : Oui/Non

**NB : Chaque référence sera résumée sur une fiche de projet avec indication du montant et ne sera prise en compte que si le candidat y joint les justificatifs (attestation de bonne exécution ou certificats de service fait délivrés par les maîtres d'Ouvrage ou maîtres d'Ouvrage délégué).**

Dans le cas d'un groupement, les critères a, b et d s'appliquent à l'ensemble du groupement. Si le mandataire du groupement ne respecte pas l'un des critères a, b et d, le groupement sera rejeté.

*Les consultants devront impérativement fournir l'organigramme de chaque entité du groupement et la liste du personnel pertinent.*

La liste restreinte sera constituée de cinq (05) ou six (06) firmes.

La liste qui sera établie sera une liste restreinte de consultants issus des pays membres.

Les Personnels-clés ne feront pas l'objet d'évaluation au stade de l'établissement de la liste restreinte.

**NB : En cas d'égalité, le candidat ayant la valeur cumulée la plus élevée des montants des références en Maîtrise d'Œuvre pour le suivi et contrôle de la conception, de l'intégration et de la réalisation d'infrastructures technologiques pour le développement STI, sera retenu.**

6. Le niveau d'effort estimé, pour la réalisation de la prestation objet du présent avis, exprimé en crédit-temps global d'intervention des experts clés du consultant est de **125 hommes-mois**.
7. La date prévisionnelle de démarrage de la prestation est le **06 octobre 2026**
8. Les Consultants intéressés sont invités à prendre connaissance des paragraphes 1.12.1 et 1.12.2 des Directives applicables de la BID sur l'acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (les « Directives ») définissant les règles de la BIsD concernant les conflits d'intérêt
9. Les Manifestations d'Intérêts rédigées en langue française doivent contenir les documents ci-dessous :
  - La lettre de manifestation d'intérêt signée par le soumissionnaire ou le groupement de soumissionnaires ;
  - Une copie de l'accord de groupement ou la lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé ;
  - Une copie du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ou tout autre document équivalent pour les entreprises étrangères ;
  - Une attestation de non-faillite pour les entreprises étrangères datant de moins de six (6) mois à la date limite de dépôt des offres ;
  - La présentation du candidat (son existence légale, organisme, personnel) ;
  - Les références pertinentes relatives à l'exécution de missions similaires (fiche projets ou Attestations de bonne exécution).

NB : « Ne sont admis à participer à la procédure de passation du marché public que les

candidats qui sont à jour de la redevance de régulation. Le quitus de non-redevance délivré par l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) en est une preuve ».

En cas de non-production du quitus de non-redevance par un candidat, le marché ne peut lui être attribué que s'il est établi par l'ARCOP qu'il est à jour, à la date limite de réception des offres, de la redevance de régulation sur l'ensemble des marchés qui lui ont été attribués.

10. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes afin de renforcer leurs qualifications en indiquant clairement le type d'association, c'est-à-dire un groupement de consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d'attribution. Le nombre des membres d'un groupement ne dépassera pas trois (3).
11. La sélection limitée aux consultants des Pays Membres de la BIsD se fera en conformité avec la méthode de sélection basée sur la qualité et le coût (SBQC/PM) stipulée dans les Directives.
12. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux indiquées : **08h :00 à 17h :00**, heure locale.
13. **Les manifestations d'intérêt sous forme écrite en langue française** (cinq (5) exemplaires dont un (1) original et quatre (4) copies) **y compris une version numérique sur clé USB** doivent être déposées (**en personne ou par courrier - aucune manifestation d'intérêt numérique transmise par mail ne sera acceptée**) à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **07/05/2026 à 10 heures**, heure locale.

**AMUGA Bureaux annexes sis au II Plateaux Vallons rue J113**

**Téléphone : (+225) 27 22 22 08 00**

**Adresse électronique : [edatte@amuga.ci](mailto:edatte@amuga.ci) , en copie [mjkouakou@amuga.ci](mailto:mjkouakou@amuga.ci) / [jallou@amuga.ci](mailto:jallou@amuga.ci) / [agahie@amuga.ci](mailto:agahie@amuga.ci)**

Personne à contacter : Aristide GAHIE

**Annexe**  
**Modèle de fiche projet**

**Expérience du Candidat**

*[À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme, ainsi que chaque associé, ont obtenue par marché, soit individuellement en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'une association afin d'offrir des services similaires à ceux demandés dans le cadre de la présente mission. Utiliser 20 pages maximum.]*

Nom de la Mission :		Valeur du contrat (en FCFA) :
Pays : Lieu (ville, commune, quartier) :		Durée de la mission (mois)
Nom de l'Autorité contractante :		Nombre total d'employés/mois ayant participé à la Mission :
Adresse postale et géographique de l'Autorité contractante :		
Contacts téléphoniques et adresse électronique de l'Autorité contractante :		
Date de démarrage (mois/année) :	Date d'achèvement (mois/année) :	Nombre d'employés/mois fournis par les consultants associés
Noms des consultants associés/partenaires éventuels :		Nom des cadres professionnels de votre société employés et fonctions exécutées (indiquer les postes principaux, par ex. Directeur/coordonnateur, Chef d'équipe) :
Description du projet :		
Description des services effectivement rendus par votre personnel dans le cadre de la mission :		

Nom et signature du Candidat : \_\_\_\_\_

Réf. : RHD/26-414

Date : 26 mars 2026

**M. Romain Kouakou**

Directeur General  
Agence de Mobilité Urbaine du Grand Abidjan (AMUGA)  
Abidjan, République de Côte d'Ivoire

**Objet :** Avis de non-objection relatif au dossier d'Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) – Recrutement d'un cabinet pour la maîtrise d'œuvre du Système de Transport Intelligent (STI) – Projet PMDIA (CIV 1039)

**Monsieur le Directeur Général,**

Nous accusons réception de votre correspondance relative à la transmission du projet d'Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le recrutement d'un cabinet chargé de la maîtrise d'œuvre pour le suivi et le contrôle de la conception technique ainsi que de la coordination de la réalisation du Système de Transport Intelligent (STI), dans le cadre du Projet de Mobilité Urbaine Durable et Intégrée d'Abidjan (PMDIA).

Après examen du document soumis, nous vous informons que le projet d'AMI est globalement conforme aux exigences de la Banque en matière de recrutement de cabinets de consultants selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (QCBS-MC).

Toutefois, certaines observations et recommandations, détaillées en annexe à la présente, méritent d'être prises en compte afin d'améliorer la qualité, la clarté et la conformité du document.

En particulier, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- La nécessité d'assurer une structuration cohérente du document ;
- La clarification de certaines formulations relatives aux critères d'évaluation ;
- Le renforcement de l'ouverture à la concurrence, notamment à l'international.

Par ailleurs, nous vous rappelons que l'Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) devra être publié dans les supports appropriés, notamment le site web de la Banque, DG Market, la presse nationale ainsi que sur des sites internet locaux pertinents. Un délai minimum de quatorze (14) jours à compter de la date de publication devra être accordé aux cabinets intéressés pour la préparation et la soumission de leurs manifestations d'intérêt.

À l'issue de l'analyse des manifestations d'intérêt, la liste restreinte devra être soumise à la Banque pour avis de non-objection préalable. Afin d'optimiser les délais de traitement, il est recommandé de soumettre simultanément la Demande de Propositions (DP) pour revue et approbation.

Sous réserve de la prise en compte des observations figurant en annexe, la Banque **n'a pas d'objection** à la poursuite du processus et considère le projet d'AMI comme acceptable pour publication.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre haute considération.

*Cherno Lamin Jallow*

P/Le P.O Responsable des Operations  
Secteur Infrastructures Sociales  
Hub Régional de Dakar

### Annexe : Observations détaillées et recommandations

#### 1. Structuration du document

- Replacer le paragraphe 6 après le paragraphe 11 afin de respecter la chronologie du document ;
- Au paragraphe 5, remplacer l'intitulé par :  
« **Processus d'évaluation des manifestations d'intérêt** ».

#### 2. Dates de publication et de soumission

Les dates devront être renseignées après obtention de la non-objection de la Banque.

#### 3. Processus d'établissement de la liste restreinte

Il est recommandé de remplacer la formulation actuelle par :

« **Le processus d'établissement de la liste restreinte se fera suivant les critères détaillés à l'aide de sous-critères décrits ci-dessus.** »

#### 4. Expérience requise des consultants

Remplacer la formulation actuelle par :

« **Une expérience dans des contextes urbains comparables sera considérée comme un atout.** »

#### 5. Critères applicables aux groupements (JV)

Il est recommandé que les critères a, b et d s'appliquent à l'ensemble du groupement et non uniquement au mandataire.



Abidjan, le 21-12-2025

DIRECTION GENERALE  
DES MARCHES PUBLICS

LE DIRECTEUR GENERAL

N° 1495.3 /2025/MFB/DGMP/DPO/14180/163  
Réf : 946-25/DG/CPM/vk du 16 décembre 2025



A

Monsieur le Directeur Général  
Autorité de la Mobilité Urbaine  
dans le Grand Abidjan (AMUGA)  
ABIDJAN

Objet : Votre demande de validation  
d'un avis à manifestation d'intérêts  
par anticipation

Monsieur le Directeur Général,

Par bordereau visé en référence, vous me transmettez pour validation par anticipation, l'Avis à Manifestation d'Intérêts (AMI) portant sur la maîtrise d'œuvre pour le suivi et contrôle de la conception technique et de la coordination de la réalisation d'un développement du Système de Transport Intelligent (STI).

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que **je ne marque aucune objection** sur le dossier tel que transmis à mes services.

Par conséquent, je vous saurai gré des dispositions que vous voudrez faire prendre par vos services compétents, afin de transmettre à la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), l'Avis de Non Objection (ANO) de la Banque Islamique de Développement (BID), Partenaire Technique et Financier (PTF) du projet, aux fins de la publication de l'AMI susvisé.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée. ✕

Ministère des Finances et du Budget  
P/Le Directeur Général et  
par Délégation, Le Directeur  
des Procédures  
et Opérations  
Direction Générale des Marchés Publics  
J. SAMASSA  
Ingénieur des  
Travaux Publics

